

# Chronique *L'aventure citoyenne*— Les façons de participer à une organisation

Par Nathalie Larochelle, *agente de participation citoyenne*

Bon, maintenant je connais les façons d'exercer ma citoyenneté, je connais également qu'est-ce que ça peut m'apporter de m'engager, mais quels sont les moyens de le faire? Voici quelques suggestions qui selon le choix demande plus ou moins de temps...

Je **DEVIENS MEMBRE** en payant, le cas échéant, ma cotisation. Le simple fait d'être membre d'une organisation est une bonne façon de commencer mon engagement. En effet, ce type de participation me permet de mieux connaître l'organisme, d'avoir accès à l'information et aux formations, sans nécessairement assumer des responsabilités trop importantes. Les membres décident des grandes orientations et nomment les membres du conseil d'administration lors des assemblées générales annuelles et spéciales. Un membre peut éventuellement se faire élire sur les instances de l'organisme.

Je **PARTICIPE AUX DÉCISIONS** des instances d'un organisme, en siégeant à son conseil d'administration, au conseil exécutif ou à divers comités. Le statut de décideuse et de décideur représente un certain niveau de responsabilités. Son rôle est notamment de prendre des initiatives, d'élaborer les budgets et de proposer des orientations en vue d'administrer l'organisme.

Il est préférable que je connaisse bien l'organisme et que j'aie participé régulièrement à ses activités avant d'en devenir administratrice ou administrateur, exécutante ou exécutant. Il m'est aussi possible de me renseigner sur l'organisme en discutant avec des personnes qui le connaissent bien ou en consultant ses procès-verbaux et ses différentes publications.

Je peux **EFFECTUER UN DON**. C'est une bonne façon de soutenir un organisme lorsque je ne peux pas m'y consacrer d'avantage et que le financement de cet organisme est basé sur la contribution d'individus. Parfois, il s'agit d'une aide financière contribuant à la réalisation d'une activité ou d'une action précise. Il est alors impossible de réellement prendre part aux décisions.

Je peux **FAIRE PARTIE D'UN COMITÉ ORGANISATEUR** pour participer ponctuellement dans les activités d'un organisme, notamment la réalisation d'événements spéciaux, tels que les festivals, les épreuves sportives, les rassemblements politiques, etc. Ma participation à l'organisation de ces événements est généralement temporaire, mais elle peut être périodique.

Je peux **FAIRE DU VOLONTARIAT** en m'engageant gratuitement à temps plein pour un projet, parfois à l'étranger, et pour une période déterminée à l'avance. De tels projets nécessitent parfois une plus grande préparation et de la persévérance. Cela demande un grand sens du dévouement et bien souvent une bonne dose de courage.

Je peux **FAIRE DU BÉNÉVOLAT** en effectuant des tâches sans rémunération et sur une base volontaire, que ce soit en intervenant directement auprès des personnes ou en participant à l'organisation d'événements et d'activités diverses. Mon bénévolat peut se limiter à un simple coup de main lors d'un événement ou se déployer dans un soutien prolongé auprès de personnes en difficulté, tâche pouvant exiger des compétences et une formation spécifiques.

Je peux **FAIRE DU MILITANTISME** en œuvrant en faveur d'une cause précise ou en défendant les intérêts collectifs d'un groupe d'individus, avec la préoccupation constante de convaincre un maximum de personnes et d'influencer les décideurs. Le militantisme se définit par des actions de sensibilisation et de formation, par la distribution de matériel informatif, par la mobilisation pour des événements et par des actions de pressions auprès des autorités, comme les manifestations et les interventions publiques.

Sources :

- [Guide de l'engagement, Tant de façons de prendre sa place!](#), réalisé par le Forum Jeunesse de l'Île de Montréal.
- Site Internet [Le grand dictionnaire terminologique](#) de l'Office québécois de la langue française.
- [Multidictionnaire de la langue française](#).

## Mots à retenir

**Assemblée générale annuelle** : assemblée réunissant une fois par an les membres d'un organisme et au cours de laquelle ceux-ci reçoivent de la direction un rapport sur la gestion de l'organisme durant la dernière année, élisent les administrateurs et nomment les vérificateurs pour l'année à venir et statuent sur toutes autres affaires dont l'assemblée est dûment saisie.

**Instance** : autorité, organisme, groupe qui détient un pouvoir de décision.

**Conseil exécutif** : groupe de direction restreint qui est constitué d'un certain nombre de membres d'un conseil plus vaste et qui est chargé de l'application des politiques déterminées par le conseil d'administration.

**Mobilisation** : regroupement en vue d'une action commune.

